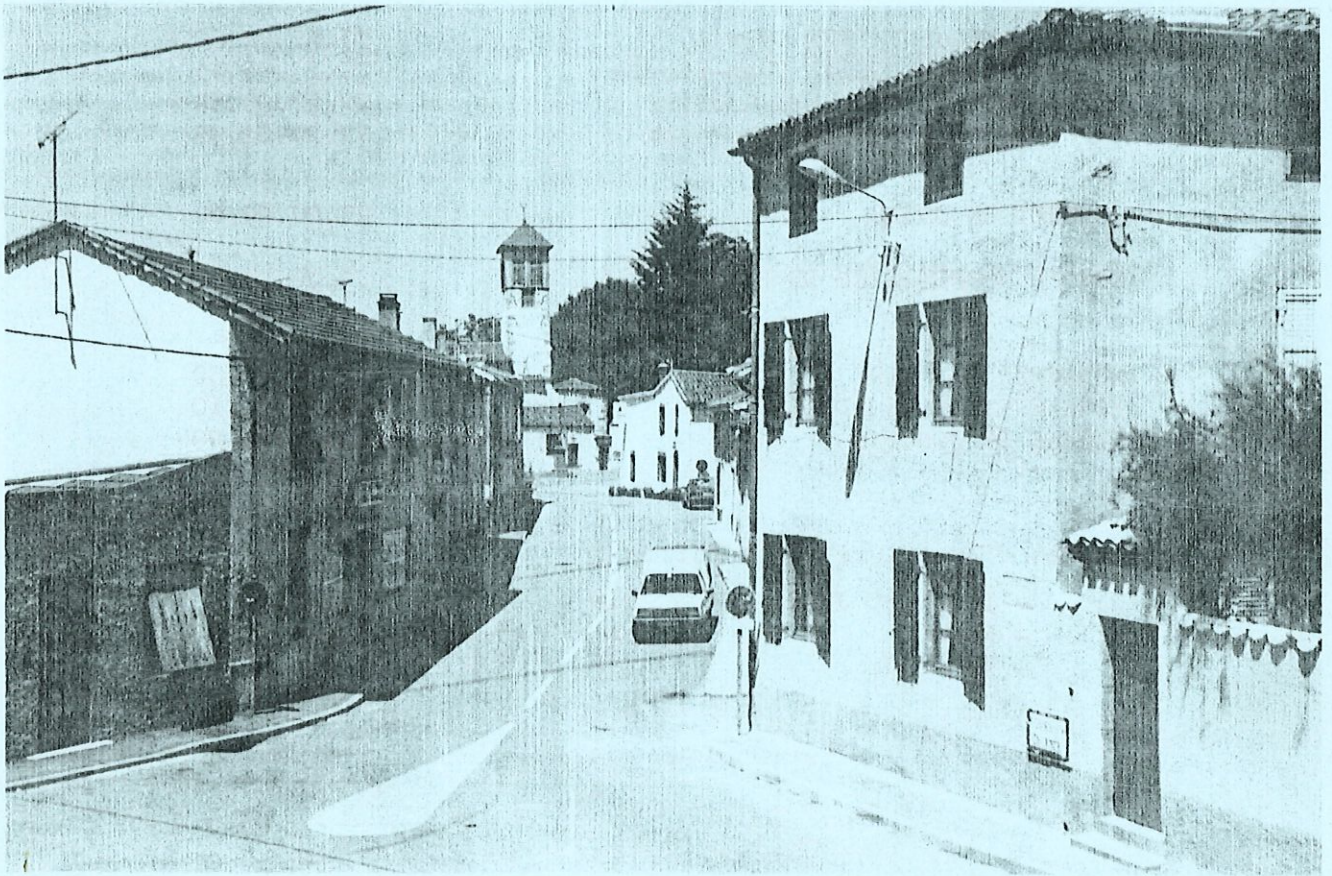


L'ÉCHO du LIGNON



Bulletin municipal N°3

* MEMENTO PRATIQUE *

POMPIERS	18 ou 77.24.04.48
GENDARMERIE	17 ou 77.26.01.09
E.D.F. URGENCE	77.26.07.45
E.D.F. BUREAU DISTRICT	77.26.03.64
E.D.F. RENSEIGNEMENTS	77.26.50.70

MEDECINS à FEURS

CABINET DE GROUPE	77.27.06.06
- Docteur MOULARD Jacques	
- Docteur BRUNET Henri	
- Docteur BRUNET Jean-Luc	
- Docteur NENOT Françoise	

CABINET MEDICAL	77.26.05.17
- Docteur PETIT	
- Docteur JURINE	

- Docteur FAIVRE Sylvie	77.27.04.80
- Docteur SOSIAS Jean-Pierre	77.27.05.33
- Docteur GAUTHIER-LAMBERT	77.27.05.50
- Docteur PEYRARD Philippe	77.27.02.98

CABINET DE GARDE	77.27.02.02
------------------	-------------

CENTRE HOSPITALIER DE FEURS	77.26.03.33
-----------------------------	-------------

MONSIEUR LE MAIRE	77.27.82.80
MONSIEUR le 1er ADJOINT	77.27.84.10
MAIRIE DE PONGINS	77.27.80.09

Heures d'ouverture de la Mairie :

- Lundi et Jeudi	de	15 H	à	17 H
- Mardi	de	15 H	à	18 H
- Vendredi	de	15 H	à	19 H

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Lorsque ce 3ème bulletin arrivera dans votre maison, la période estivale sera bien entamée. Cela permettra de faire le point sur la Commune depuis le précédent bulletin.

Sur le plan des réalisations, le projet du Lignon est pratiquement terminé :

- bâtiment vestiaires-sanitaires achevé,
- engazonnement du terrain de foot et alentours,
- clôture bois,
- tables de pique-nique,
- implantation de poubelles.

Resteront à terminer les abords du bâtiment, la main-courante du terrain de foot, l'implantation des jeux d'enfants, la plantation d'arbres et arbustes.

A été achevée, comme on peut facilement le constater, la réfection de la façade et du mur de la Cure.

Ont été réalisés, l'extension de l'éclairage public, l'amélioration du fleurissement communal avec la fabrication de jardinières agrémentant la place du 19 mars.

Ces réalisations visent à rendre PONCINS plus accueillant et où chacun aime venir.

D'autres travaux prévus dans les projets du Conseil Municipal se réaliseront, notamment le regroupement pédagogique de l'Ecole avec une construction nouvelle.

Dans le précédent bulletin, je souhaitais une pensée particulière pour tous ceux qui souffraient. Je voudrais rendre hommage ici, à la mémoire de personnes disparues que j'aimais particulièrement : Aimé SARDIN et le Père FOURNEL. Que leurs familles, leurs amis sachent que nous pensons à eux et que leur souvenir aura une place dans notre coeur.

Le Maire

J. DUCHE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

MAIRIE

DE

P O N C I N S

42110 FEURS

Téléphone (77) 26.00.85

Le 6 février 1990

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION ORDINAIRE DU 2 FEVRIER 1990

Objet :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Julien DUCHE, Maire :

- 1° - APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 24/11/89.
- 2° - FIXE, pour l'année 1990, divers prix et redevances, à savoir :
 - le droit de branchement et de raccordement au réseau d'assainissement à 1 100 F.
 - la redevance d'assainissement à 210 F. pour la prime fixe et à 0 F 95 le m³ d'eau consommée jusqu'à 70 m³, au-dessus de ce volume il ne sera perçu aucune redevance.
 - Les prix de vente des concessions et des travaux au cimetière :

Concession perpétuelle	930 F. le m ²
Concession cinquantenaire	380 F. le m ²
Creusement d'une fosse et inhumation	500 F.
Creusement d'une fosse et exhumation	600 F.
Exhumation par corps supplémentaire	115 F.
Ouverture de caveau, évacuation d'eau et inhumation ...	300 F.
- 3° - DECIDE de souscrire auprès des A.G.F. un contrat "Dommages Ouvrage" pour le bâtiment vestiaires-sanitaires au terrain du Lignon.
- 4° - AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec la Direction des Télécommunications pour l'implantation d'un câble souterrain dans les parcelles communales cadastrées, section C 726 - 727 - 728 au Champ de Foire.
- 5° - DECIDE de souscrire un emprunt de 350 000 Frs pour financer les travaux d'aménagement du terrain du Lignon.
- 6° - DECIDE, en raison de la faible fréquentation, la suppression de la garderie du soir jusqu'en juin 1990. Elle reprendra à la rentrée scolaire de septembre.
- 7° - DECIDE l'achat d'un aspirateur pour l'entretien des bâtiments communaux, Monsieur CHEBANCE et Madame MERIGNEUX sont chargés d'effectuer cet achat.
- 8° - EST informé de l'acquisition de 4 bancs pour les courts de tennis.
- 9° - EST informé que Madame Colette BLANCHON est désignée comme Agent recenseur de la commune. Le recensement commencera le 5 mars.

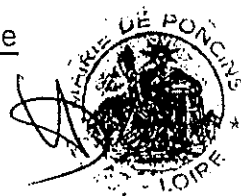
.../...

- 10° - DECIDE d'augmenter de 28 H 30 à 31 H 30 l'horaire hebdomadaire de la Secrétaire de Mairie et de prolonger, à dater du 1er mars 1990, l'ouverture du secrétariat, le mardi, jusqu'à 18 heures.
- 11° - FIXE ainsi les jours et heures d'ouverture du secrétariat au public :
- Lundi de 15 H à 17 H
 - Mardi de 15 H à 18 H
 - Jeudi de 15 H à 17 H
 - vendredi de 15 H à 19 H
- 12° - DESIGNER une Commission composée de Mmes PERRIN J. - THIOILLIER F. et de Mrs DUCHE J. - RAMIREZ J. - CHEBANCE J.P. - BILLAUD J.P. - CHAUVE J. - FOYATIER B. - METTON J.P. - REYNAUD R. - VACHERON J.J. , afin d'étudier le balisage et l'entretien du sentier du Vizézy.
- 13° - EST INFORME :
- de la progression de la rage et rappelle que les chiens et chats errants saisis sur la voie publique pourront être conduits à la fourrière et éventuellement sacrifiés.
 - des conditions d'acquisition d'un terrain, en bordure du Lignon, appartenant à la succession PALANDRE.
 - de l'avancement des travaux du bâtiment vestiaires-sanitaires au terrain du Lignon.
 - de la pose de panneaux indicateurs dans certains hameaux.
 - des différents comptes-rendus de réunions et d'activités.
- 14° - PREND connaissance :
- d'une demande de Madame GIDROL, Professeur d'Espagnol, au Collège de FEURS, pour organiser une soirée à la salle communale, le samedi 10 mars 1990.
 - d'un courrier de Monsieur PUZENAT, Président de l'A.C.P. informant Monsieur le Maire que le groupe "Chant" ne participera pas au Noël des Anciens le 10 décembre.
 - d'un courrier de Monsieur et Madame Robert FOYATIER, retournant leurs cartes d'électeur à la Mairie.
 - d'un courrier de Monsieur et Madame Daniel MOLIN relatif à des problèmes de stationnement et de circulation dans le hameau de GOINCET.
 - d'un courrier de Maître BARBIER, Notaire à NERVIEUX, concernant les conditions d'accès à la propriété OBLETTE (EX - GUERIN) située au Bourg.
- 15° - PRESENTE à Monsieur Marcel DUPUY, Conseiller Municipal, ses sincères condoléances à la suite du décès de son beau-père.
- 16° - A une pensée particulière pour le Père FOURNEL récemment décédé.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 6 février 1990

Le Maire



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

MAIRIE

Le 5 mars 1990

DE

PONCINS

CONSEIL MUNICIPAL

42110 FEURS

REUNION EXTRAORDINAIRE DU 4 MARS 1990

Téléphone (77) 26.00.85

Objet :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Julien DUCHE, Maire :

1° - A PROCÉDE à l'élection du 4ème Adjoint, les opérations ont donné les résultats suivants :

<u>Votants</u>	13	
<u>Suffrages exprimés</u>	12	<u>Blanc</u> 1
<u>Majorité absolue</u>	7	

Ont obtenu :

Monsieur CHAUVÉ Jean	8 voix
Madame THIOLLIÉ Florence	3 voix
Monsieur FOYATIER Bernard	1 voix

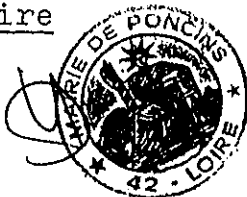
Monsieur CHAUVÉ Jean ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour a été élu 4ème Adjoint.

- 2° - DONNE son accord pour l'achat à la SAFER de terrains appartenant à la succession PALANDRE d'une surface approximative de 1 ha.
- 3° - RAPPELLE le souvenir de Monsieur Aimé SARDIN et observe une minute de silence en sa mémoire.
- 4° - PRESENTE ses sincères condoléances à Madame PERRIN suite au décès de son beau-frère.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 5 mars 1990

Le Maire



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

MAIRIE

DE

P O N C I N S

42110 FEURS

Téléphone (77) 26.00.85

Le 4 AVRIL 1990

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 30 mars 1990

Objet :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur J. DUCHE, Maire :

- 1°) APPROUVE les comptes-rendus des réunions du 02.02.90 et du 04.03.90.
- 2°) DÉCIDE de maintenir en 1990 les taux des quatre taxes qui avaient été adoptés en 1989, à savoir :

- T. H.	6 %	produit assuré	173 220
- F. B.	8,26 %	" "	128 030
- F. N. B.	29 %	" "	139 322
- T. P.	11 %	" "	84 841

- 3°) ETUDIE le budget primitif de l'exercice 90 et le VOTE par 11 oui et 2 blancs, il s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

- section de fonctionnement	1 278 714 F
- section d'investissement	1 521 143 F

- 4°) ETUDIE les demandes de subventions et vote celles accordées aux sociétés locales et diverses organisations, à savoir :

- Football-club	2 000
- Association Parents d'Elèves	4 950
- Cantine scolaire	12 775
- Parents d'Elèves (ramassage scolaire)	2 000
- A. C. P.	1 000
- Boule Poncinoise	1 000
+ subvention exceptionnelle	759
- Gymnastique Volontaire	1 000
- Jacky's Club	1 000
- Comité de la Foire	250
- Comité des Fêtes	250
- Comité des Anciens	250
- F.N.A.C.A.	300
- A.P.G.	300
- Anciens Combattants	300
- Fanfare	600
- A. S. Ecole Poncins	390
- Classe de Mer	9 000
- Rats musqués	500
- Transports marché de Feurs	3 640
- C.C.A.S.	100

.../...

- Bibliobus	200
- Centre ménager rural	100
- Collège privé mixte	600
- Centre de formation	400
- OGEF Montbrison	200
- Amis de Chanta Corlo	150
- Association des Aveugles	110
- Centre anticancéreux	300
- Vie Libre	150
- A D H A M A	250
- Association le Colombier	250
- I R I S	250
- A D A P E I	700
- Prévention routière	100
- Mutuelle Trésor	35

- 5°) FIXE la redevance des ordures ménagères à :
- 240 F pour les ménages
 - 140 F pour les personnes seules.
- 6°) DECIDE de transformer les concessions perpétuelles n° 437 et 438 en concessions cinquantennaires et de vendre en 1 m de large les concessions n° 428, 429, 430 préalablement proposées en 2 m.
- 7°) DECIDE l'extension de l'éclairage public à BRULIOLLES, de la ferme PALANDRE à la maison de Madame R. SALET, et vers la maison de Monsieur JEANPIERRE, sur le VC 4 jusqu'à la maison de Monsieur M. VALOIS et sur le chemin rural du "Champ de Foire" jusqu'au local de la CUMA.
- 8°) DECIDE, compte tenu des textes actuellement applicables, de porter la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire de 31 h 30 à 31 heures.
- 9°) DECIDE d'acheter 8 bacs poubelles de 330 l et 10 corbeilles à papier de 40 l.
- 10°) DECIDE par 9 oui et 4 abstentions d'acheter en commun avec la commune de CLEPPE une tondeuse à gazon et APPROUVE la convention établie entre les deux communes.
- 11°) DECIDE l'achat d'une pompe d'arrosage et d'une débroussailleuse portable.
- 12°) EST INFORME par lettre de Monsieur le Préfet de la Loire, que Monsieur A. PEPIN, ancien maire de la commune, est nommé Maire Honoraire.
- 13°) EST INFORME de l'opération "Relais Information Service" (RIS) du S.I.C.M.M.A.T. pour laquelle la commune bénéficiera de deux panneaux touristiques. La participation de la commune, basée sur le potentiel fiscal, sera de 2 672 F.
- 14°) ACCEPTE la convention type concernant le transfert de propriété, de l'Etat à la commune, des équipements du plan informatique utilisés à l'école.
- 15°) PREND CONNAISSANCE d'une lettre de la SAFER indiquant la surface exacte des terrains achetés à la succession PALANDRE, à savoir :
- 0 ha 88 a 36 ca pour un prix de 36 680 F
- les frais de géomètre et de l'acte notarié étant à la charge de la commune.
- 16°) PREND CONNAISSANCE d'une lettre de "SAVOIE CLAIRE" concernant le projet d'acquisition d'un chalet en SAVOIE pour lequel cette association sollicite la souscription de parts sociales. Ce chalet pouvant servir aux associations et à l'école, le Conseil Municipal décide de souscrire deux parts sociales de 2 500 F l'une.

.../...

17°) EST INFORME de certains aménagements au terrain du Lignon :

- clôture
- tables pique-nique
- jeux

18°) EST INFORME du troisième Forum qui se tiendra à FEURS le 26 avril 90.

19°) EST INFORME de différents comptes-rendus de travaux, de réunions et de manifestations.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS LE 4 AVRIL 1990

Pour LE MAIRE
L'Adjoint délégué

[Signature]




Le NOËL des ANCIENS : Dimanche 10 décembre 89

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

MAIRIE

DE

P O N C I N S

42110 FEURS

Téléphone (77) 26.00.85

Objet :

Le 22 MAI 1990

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION ORDINAIRE DU 18 MAI 1 990

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur J. DUCHE, Maire :

1°) APPROUVE le compte rendu de la réunion du 30 mars 1990,

2°) ADOPTE à l'unanimité le compte administratif 1989 qui s'établit ainsi :

- Recettes de fonctionnement	1 673 417,15 F
- Dépenses de fonctionnement	977 481,65 F
- <u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>695 935,50 F</u>
- Recettes d'investissement	1 219 908,43 F
- Dépenses d'investissement	775 523,43 F
- <u>Excédent d'investissement</u>	<u>444 385,00 F</u>

3°) APPROUVE les devis concernant l'extension de l'éclairage public, à savoir :

- E. D. F.	15 180 F T.T.C.
- E. T. D. E.	21 288, 40 F T.T.C.

4°) APPROUVE le contrat à intervenir entre le département et la commune pour l'installation de deux abribus, à "Bruliolles" et au "Hameau des Varennes".

5°) DECIDE l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal du Forez d'Entretien de Voies Rurales.

6°) FIXE la sortie des Anciens au mercredi 20 juin, comprenant la visite de la cave coopérative de TRELINS, le repas à "La Césarde" et le spectacle à la volerie de MARCILLY-LE-CHATTEL.

7°) EST informé que la soupe aux choux de la foire n'étant assurée par aucune société locale, l'organisation sera prise en charge, exceptionnellement, par la commune et le bénéfice sera reversé au C. C. A. S.

8°) ACCEPTE le devis établi par JLR Menuiserie concernant le remplacement du portail de la cure qui s'élève à 4 412 F T.T.C.

9°) DESIGNER Madame MOULARD et Monsieur CHAUVE Jean pour participer, avec Monsieur le Maire, le samedi 26 mai 1990, à l'Assemblée Générale de l'Association de Maires de L'Arrondissement de MONTBRISON.

.../...

- 10°) EST informé que Monsieur Jean-Jacques VACHERON quittera au 30 juin, l'appartement qu'il occupe à l'école.
- 11°) FIXE à 5 000 F la participation de la commune pour l'achat du feu d'artifice de la fête patronale.
- 12°) ACCORDE par 11 oui, 1 non, 1 abstention, une subvention de 280 F à CHANTEFOREZ (chorale et orchestre du collège "Le Palais"), deux élèves de PONCINS participant au voyage à OLCHING du 27 juin au 1er juillet 1990.
- 13°) EST informé que la cérémonie de remise des Médailles de la Famille Française (6 médailles de bronze, 3 médailles d'argent, 3 médailles d'or) aura lieu le 27 mai 90 à la salle communale.
- 14°) DECIDE d'offrir un dictionnaire aux 5 enfants quittant le CM2 et CHARGE Mr CHEBANCE de cet achat.
- 15°) DESIGNNE, Monsieur JEAN CHAUVE, comme délégué au C. C. A. S. en remplacement de Monsieur Aimé SARDIN, décédé. Monsieur CHAUVE remplacera également Monsieur SARDIN dans les diverses commissions où il siégeait.
- 16°) EST informé des différents comptes-rendus de travaux, de réunions et de manifestations.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS LE 22 MAI 1990

LE MAIRE



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

MAIRIE

DE

P O N C I N S

42110 FEURS

Le 23 JUILLET 1990

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION ORDINAIRE DU 18 JUILLET 1990

Téléphone (77) 26.00.85

Objet :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur J. DUCHE, Maire :

- 1°) ADOPTE le compte rendu de la réunion du 18 mai 1990,
 2°) APPROUVE les avenants relatifs aux travaux du bâtiment vestiaire-sanitaire au terrain du Lignon :

TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANT T.T.C.
TERRASSEMENT GROS OEUVRE	DUPUY Marcel PONCINS	13 808,68 F
MENUISERIE- BOIS	JLR MENUISERIE PONCINS	4 853,11 F
CARRELAGE	NOTTIN Christian VAEILLE	7 056,78 F
PLATERIE - PEINTURE	PONCET Daniel CHAMBEON	6 547,16 F

ainsi que les décomptes définitifs de ces travaux à savoir :

TERRASSEMENT GROS OEUVRE	DUPUY Marcel PONCINS	184 970,20 F
CHARPENTE	DUPUY Marcel PONCINS	47 744,00 F
MENUISERIE - BOIS	JLR MENUISERIE PONCINS	47 257,94 F
CARRELAGE	NOTTIN Christian VAEILLE	47 234,36 F
PLATERIE - PEINTURE	PONCET Daniel CHAMBEON	73 795,89 F
PLOMBERIE	LACONDEMINE R. FEURS	86 968,55 F
ELECTRICITE - CHAUFFAGE	SALLET J. François PONCINS	36 122,00 F

COUT DU BATIMENT =

MONTANT TOTAL T.T.C.

524 092,94 F

.../...

-3°) APPROUVE des décomptes définitifs :

- travaux mur de la cure	: montant H.T.	49 580,00 F	
	subvention 50 %	24 790,00 F	
	montant total des travaux T.T.C.		58 801,88 F
- acquisition matériel (tondeuse, débroussailleuse, pompe à eau)			
	montant H.T.	61 623,00 F	
	subvention 50 %	30 811,00 F	
	montant total T.T.C.		73 085,00 F

- 4°) PREND CONNAISSANCE du montant de la subvention concernant l'acquisition d'un terrain à la SAFER (succession PALANDRE), calculé sur la base d'une dépense H.T. de 43 494 F au taux de 30 %, ce qui représente une somme de 13 048,20 F.
- 5°) APPROUVE un devis établi par l'entreprise J.F. SALLET, de remise en état des pompes de la station de relevage, s'élevant à 16 532,84 F T.T.C.
- 6°) APPROUVE une convention passée avec le Conseil de Parents d'Elèves et la Commune concernant l'utilisation de la cantine scolaire.
- 7°) DECIDE de demander des devis pour la réfection des chemins suivant :
- chemin de Loirde
 - chemin de Goincet (de la ferme PEPIN à la maison BLANCHON)
 - chemin de la Tuilerie (partie communale) de la maison BOYER vers la ferme FOYATIER.
- 8°) DECIDE de participer à l'achat de deux box, par le SICMMAT, à la fourrière de ROANNE. La participation de la commune s'élevant à 332 F pour l'investissement.
- 9°) PREND CONNAISSANCE de l'arrêté Préfectoral fixant à 3 592,24 F la participation financière due à FEURS, commune d'accueil, par la commune de résidence de PONCINS, pour la scolarisation de 10 élèves, pour l'année scolaire 1988-89.
- 10°) APPROUVE un devis établi par l'entreprise J.F. SALLET concernant l'éclairage de la Place du 19 mars 1962, s'élevant à 659,42 F T.T.C.
- 11°) PREND CONNAISSANCE d'un courrier de Monsieur BLANCHON Marcel de Goincet, relatif à un problème de visibilité à l'intersection du chemin communal et du C D 18.
- 12°) ACCORDE le logement de fonction vacant situé au-dessus de la mairie à Monsieur Christophe MATHEVET.
- 13°) PRESENTE ses félicitations à Monsieur METTON Jean-Paul à l'occasion de la naissance de son fils LUDOVIC et à Monsieur REYNAUD René à l'occasion du mariage de son fils GILLES avec Mademoiselle Pascale GEY.
- 14°) EST INFORME : - d'un courrier de Maître BARBIER, notaire à NERVIEUX, concernant les conditions d'accès à la propriété OBLETTE (ex. GUERIN) située au Bourg,
- que le ramassage des textiles, au profit des handicapés, aura lieu le SAMEDI 20 OCTOBRE 1990 et en confie la responsabilité à Messieurs DUPUY et CHEBANCE,
 - que la commission communale du fleurissement a visité les maisons de la commune. Les résultats paraîtront ultérieurement.
 - de la création d'une nouvelle association "La Pétanque Poncinoise",
 - qu'un lâcher de ballonnets a eu lieu à l'occasion de la Fête Nationale, du 14 juillet,
 - que les travaux d'extension de l'éclairage public sont terminés,

.../...

- que les 2 abribus sont installés à Bruliolles et au Hameau des Varennes,
- que Mademoiselle FOURNEL quittera son logement à la cure en septembre,
- que le concours de boules intercommunal aura lieu le SAMEDI 4 AOUT 90, à STE FOY-ST SULPICE,
- que la commune a été désignée lors du tirage au sort du Jury d'Assises (liste préparatoire),
- qu'un local situé à la cure est mis gracieusement à la disposition de Monsieur J.J. VACHERON, électricien, pour entreposer son matériel,
- que Monsieur MARMIER François est nommé, à dater du 1er juillet 90, Chef de Poste à la Recette Perception de FEURS, en remplacement de Monsieur BOURJON,
- de la révision partielle du P. O. S. de FEURS,
- des différents comptes rendus de réunions et de manifestations.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 23 juillet 1990

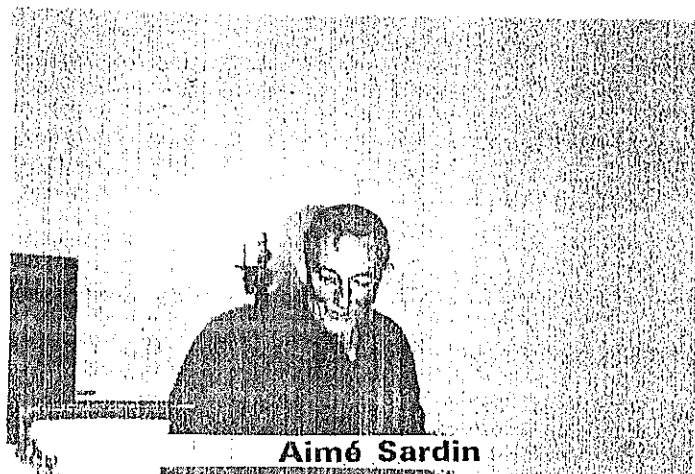
Le Maire



J. DUCHE



Le père Fournel



Aimé Sardin

Texte du communiqué susceptible de paraître

dans le journal municipal

TAXE D'HABITATION - TAXES FONCIERES "1990"

En 1990, la Direction des Services fiscaux de la LOIRE a mis en oeuvre une nouvelle procédure pour assurer la mise à jour des éléments nécessaires à l'établissement de la taxe d'habitation.

Ainsi, les services des impôts ont utilisé les déclarations de revenus déposées en février/mars 1990 pour déterminer les locaux imposables et les personnes à charge au 1er janvier 1990.

Cette méthode qui fait appel à l'exploitation des déclarations de revenus entraîne un échelonnement des envois des avis d'imposition aux contribuables et des dates limites de paiement.

Dans chaque commune, certains contribuables pourront recevoir leur avis fin août/début septembre (à payer en octobre) alors que d'autres ne le recevront qu'en octobre (à payer en décembre).

Les dates limites de paiement de la taxe d'habitation sont fixées de telle sorte que les contribuables n'aient pas en outre à acquitter le même mois la taxe foncière pour les immeubles situés dans le département de la LOIRE.

Les taxes foncières et d'habitation seront payables aux dates limites suivantes :

* Taxes foncières15 novembre 1990

* Taxe d'habitation :

- cotisations mises en recouvrement en août 1990.....15 octobre 1990 (date reportée au 31 octobre pour les communes de moins de 3000 habitants)
- cotisations mises en recouvrement en octobre 1990.....15 décembre 1990

Syndicat Intercommunal des Montagnes du Matin

Les 33 Communes des Cantons de Feurs et Néronde

SICMMAT

SICMMAT :
Mairie - 42510 Balbigny

Tél. 77.28.14.12
Fax. 77.63.52.91

Reçu le 22 JUIN 1990

GRAND CONCOURS PHOTO DES MONTAGNES DU MATIN

Ce concours est organisé par le SICMMAT (Syndicat Intercommunal des Montagnes du Matin) qui aura lieu cette année les 5-6-7 Octobre à Valeille et St Cyr les Vignes.

De nombreux lots seront offerts aux gagnants et remis lors de l'apéritif concert du dimanche 7 Octobre.

Le thème proposé est en rapport direct avec l'action du SICMMAT en faveur du développement du secteur notamment sur le tourisme et la culture, à savoir "Patrimoine et Tourisme dans les Montagnes du Matin".

Les photos devront être prises exclusivement sur le secteur du SICMMAT, autrement dit sur l'une des 33 communes des cantons de Feurs et Néronde.

Règlement du concours photo

Art. 1 : Le concours est ouvert à toute personne à la condition que les photos soient prises sur le secteur du SICMMAT.

Art. 2 : 2 catégories sont proposées :
- Couleur et Noir et Blanc sur papier format requis : 13 X 18 cm.

Art. 3 : Thème proposé : "Patrimoine et Tourisme dans les Montagnes du Matin".

Art. 4 : Le jury jugera chaque photo selon les critères d'évaluation suivant :

- . caractère représentatif et éloquent. La légende pourra expliquer quel rapport la photo entretient avec le thème.
- . qualités esthétiques de la photo
- . qualités techniques

Art. 5 : La réception des photos se fera au plus tard le Lundi 17 septembre en Mairie de Balbigny. Au delà, elles ne pourront être prises en considération.

Art. 6 : Les photos pourront être conservées et utilisées par l'organisateur du concours.

Syndicat Intercommunal des Montagnes du Matin

Les 33 Communes des Cantons de Feurs et Néronde

SICMMAT

SICMMAT :
Mairie - 42510 Balbigny

Tél. 77.28.14.12
Fax. 77.63.52.91

Art. 7 : La dotation se fera en lots grâce au SICMMAT et aux commerçants du pays. Les prix seront connus et remis le dernier jour de la fête de Pays : le dimanche 7 octobre lors de l'apéritif concert qui aura lieu en fin de matinée.

Art. 8 : Les participants feront figurer leur nom, adresse, et légende éventuelle sur une étiquette au dos de chaque photo.

Art. 9 : Le fait de participer à ce concours implique d'en accepter le règlement.
Renseignements : SICMMAT Mairie de Balbigny.
Tél. : 77.28.14.12

Nos réf. : B180601

F I N A N C E S

=====

Nous vous présentons ci-après le Budget Primitif 1990 - section de fonctionnement et section d'investissement - qui représente les prévisions de recettes et de dépenses pour la Commune.

FUNCTIONNEMENT - Budget global : 1 258 714,00 F

INVESTISSEMENT - Budget global: 1 521 143,00 F

MONTANT DES EMPRUNTS : 1 308 609,04 F (dette en capital)
 Remboursement en capital: 138 370,79 F (1)
 Intérêts : 117 878,58 F (2)
 Annuités (1+2) : 256 249,37 F

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Détail par article -

=====

I - DEPENSES

.....

60 - Denrées & Fournitures	40 000
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
600 Produits pharmaceutiques & hygiène	1 000
602 Habillement	1 000
603 Carburants	2 000
604 Combustibles	2 000
605 Produits entretien ménagers	2 000
607 Fournitures scolaires	22 000
608 Fournitures bureau	10 000
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
61 - Frais de personnel	375 000
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
610 Rémunération personnel permanent titulaire	240 000
611 Rémunération personnel non titulaire	15 000
6141 Cotisations Centre Nat. Fonct. Publ. Territ.	2 500
6147 Cotisations Centre Gestion	2 500
615 Rémunérations diverses	15 000
618 Charges sociales	100 000
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
62 - Impôts & Taxes	7 000
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
621 Impôts fonciers & taxes foncières	5 000
625 Impôts & taxes indirects	1 000
629 Autres impôts	1 000
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	

63 - Travaux & Services extérieurs	212 500
630 Loyers, charges locatives & de copropriété	1 000
6310 Entretien de terrains	2 000
6312 Entretien de bâtiments	15 000
6313 Entretien voirie & réseaux	30 000
6314 Entretien matériel, outillage, mobilier	20 000
633 Acquisition petit matériel, outillage, mobilier	9 500
634 Electricité, eau, assainissement	110 000
638 Primes d'assurances	25 000
64 - Participations & Contingents	150 000
6401 Contingent pour dépenses aide sociale	25 682
64021Part. dépenses fonctionnement collèges publics	7 350
6405 Cotisations municipales	1 000
6406 Contingent pour service d'incendie	16 723
6407 Participation à charges intercommunales	99 143 (*)
644 Visite médicale	102
65 - Allocations - Subventions	46 659
655 Bourses et prix	500
657 Subventions	46 159 (*)
66 - Frais de gestion générale	105 084
660 Fêtes et cérémonies	30 200
661 Frais de transport	4 000
662 Impressionn, reliures, autres prestations serv.	1 000
663 Documentation générale	1 000
664 Frais de P.T.T.	5 000
666 Indemnité fonction Maire & Adjoints	60 000
669 Dépenses imprévues	3 884
67 - Frais financiers	120 879
671 Intérêts	117 879
672 Frais financiers divers	3 000
82 - Charges antérieures	4 500
8285 Admissions en non valeur	4 500
83 - Excédent de fonctionnement capitalisé	217 092
831 Prélèvement pour dépenses d'investissement	217 092

(*) DETAIL POUR CERTAINS ARTICLES

=====

6407 Participations à charges intercommunales 99 143

Syndicat intercommunal Aillot	5 000
SICMMAT	4 080
SICTOM	68 393
Syndicat des Baux du Lignon	6 800
Frais scolarité Feurs	7 100
Syndicat intercommunal Pays d'Astrée	550
Divers	220
Déchetterie Feurs	7 000

657 Subventions 46 159

Football Club	2 000
Conseil Parents d'Elèves	4 950
Cantine scolaire	12 775
Parents d'Elèves (ramassage scolaire)	2 000
A.C.P.	1 000
Boule Poinçinoise	1 759
Gymnastique Volontaire	1 000
Jacky's Club	1 000
Comité de la Foire	250
Comité des Fêtes	250
Comité pour les Anciens	250
F.N.A.C.A.	300
Anciens Prisonniers	300
Anciens Combattants	300
Fanfare	600
Ass. Sportive & Culturelle Ecole Publique	390
Classe de mer	9 000
Rats musqués	500
Transport marché de Feurs	3 640
C.C.A.S.	100
Bibliobus	200
Centre Ménager Rural	100
Collège Privé Mixte	600
Centre de Formation (C.F.A.)	400
OGEC Montbrison	200
Amis de Chanta Corio	150
Association des Aveugles	110
Centre Anticancéreux	300
Vie Libre	150
ADHAMA	250
Association le Colombier	250
IRIS	250
ADAPEI	700
Prévention Routière	100
Mutuelle du Trésor	35

II - RECETTES

70 - Produits de l'exploitation	98 000
7051 Redevance d'enlèvement ordures ménagères	65 000
7053 Redevance d'assainissement	33 000
71 - Produits domaniaux	43 000
713 Location droits de chasse & de pêche	1 000
714 Location des immeubles et du matériel	38 000
716 Concession Cimetière	4 000
73 - Recouvrements - Subventions	2 800
7365 Produits quêtes & contributions volontaires	2 800
74 - Dotations versées par l'Etat	472 467
740 D.G.F. Dotation de base	142 736
741 D.G.F. Dotation de péréquation	143 252
742 D.G.F. de compensation	62 543
744 D.G.F. Garantie de progression minimale	41 976
747 D.G.F. Dotation de référence	81 960
75 - Impôts indirects	20 000
750 Attribution sur permis de chasser	520
751 Taxe additionnelle aux droits de mutation	18 880
752 Licence des débits de boisson	400
753 Impôts sur les spectacles	200
77 - Contributions directes	562 447
777 Produits des contributions directes	525 413
7781 Attribution du fonds national de la taxe prof.	4 624
7791 Compensation au titre des exon. sut taxes fonc.	32 410
82 - Produits antérieurs	80 000
820 Excédent de fonctionnement reporté (partiel)	80 000

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble -
 =====

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 521 143
<hr style="border-top: 1px dotted black;"/>	
13 Frais extraordinaires	56 711
16 Remboursement d'emprunts	138 373
21 Acquisition biens meubles & immeubles	155 000
23 Travaux de bâtiments & génie civil	1 166 059
26 Acquisition de titres & valeurs	5 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 521 143
<hr style="border-top: 1px dotted black;"/>	
06 Excédent d'investissement reporté	444 385
1053 Subvention d'équipement du département	456 540
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement	217 092
14 Participations à des travaux d'équipement	39 150
16 Produit des emprunts	350 000
25 Recouvrement créances à long ou moyen terme	13 976

OPERATIONS NON AFFECTÉES
 ++++++

DEPENSES	143 373
<hr style="border-top: 1px dotted black;"/>	
136-161 Particip. versées au départ.	2 110)
163 " " " "	47 804)
165 " " " "	76 532)
169 " " " "	11 927)
26 Acquisition titres & valeurs	5 000

RECETTES	270 218
<hr style="border-top: 1px dotted black;"/>	
115 Prélèvement sur recettes fonctionnement pour remboursement des emprunts	217 092
1421 Fonds de compensation de la T.V.A.	39 150
2533 Recouvrement créances long ou moyen terme	13 976

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE	126 845
--------------------------------------	---------

DETAIL PAR PROGRAMME
 ++++++

132-76 FRAIS ETUDES & RECHERCHES
 =====

Dépenses	56 711
<hr/>	
132 Frais études et recherches (Ponts)	56 711
<hr/>	
Recettes	56 711
<hr/>	
060 Excédent investissement reporté	56 711

210-68 ACQUISITION DE TERRAIN
 =====

Dépenses	50 000
<hr/>	
210 Acquisition de terrains	50 000
<hr/>	
Recettes	18 300
<hr/>	
060 Excédent investissement reporté	4 300
1051 Subvention d'équipement de l'Etat	14 000
<hr/>	
Déficit d'investissement de clôture	31 700
<hr/>	

2147-70 ACQUISITION MATERIEL & MOBILIER
 =====

Dépenses	105 000
<hr/>	
214 Acquisition matériel, outillage, mobilier	105 000
<hr/>	
Recettes	72 159
<hr/>	
060 Excédent investissement reporté	40 559
1053 Subvention département	21 600
1059 Commune de CLEPPE	10 000
<hr/>	
Déficit d'investissement de clôture	32 841
<hr/>	

232-42 BATIMENTS COMMUNAUX DIVERS
=====

Dépenses	106 421
<hr/>	
232 Travaux de bâtiments	106 421
<hr/>	
Recettes	106 421
<hr/>	
060 Excédent investissement reporté	81 631
1053 Subvention département	24 790
<hr/>	

233-66 VOIES & RESEAUX
=====

Dépenses	180 000
<hr/>	
233 Travaux de voies & réseaux	180 000
<hr/>	
Recettes	120 891
<hr/>	
060 Excédent investissement reporté	45 741
1051 Subvention de l'Etat	75 150
<hr/>	
Déficit d'investissement de clôture	59 109
<hr/>	

235-52 PLANTATION D'ARBRES
=====

Dépenses	4 000
<hr/>	
235 Plantation d'arbres	4 000
<hr/>	
Recettes	4 000
<hr/>	
060 Excédent investissement reporté	4 000
<hr/>	

235-72 AGRANDISSEMENT CIMBTIERE
 =====

Dépenses	19 116
.....	
235 Agrandissement cimetière	19 116

Recettes	19 116
.....	
060 Excédent investissement reporté	19 116

235-68 AMENAGEMENT TERRAIN DE SPORT
 =====

Dépenses	806 522
.....	
235 Terrain de sport du Lignon	806 522

Recettes	806 522
.....	
060 Excédent investissement reporté	166 522
1053 Subvention du département	290 000
165 Produit des emprunts	350 000

+++++

TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 1990
 =====

Ces taux sont inchangés par rapport à l'année 1989 :

- Taxe d'habitation 6,00 %
- Foncier bâti 8,26 %
- Foncier non bâti 29,00 %
- Taxe professionnelle 11,00 %



F.C.P. FOOTBALL CLUB DE LA PLAINE

Siège social : Café Vérot - 42110 CLEPPÉ

En cette période de Coupe du Monde de Football, notre sport favori est à l'honneur. Disons tout de suite que nous ne prétendons pas rivaliser avec les pros, mais notre but avoué est de faire pratiquer ce foot à tous les jeunes ou moins jeunes. Nous avons en effet toutes les catégories d'équipes.

Revenons un peu sur notre dernière saison pour quelques points qui ont retenu notre attention.

- Du côté des résultats, il faut signaler le bon comportement des jeunes qui, en entente avec le Club voisin de CHAMBEON, ont réalisé un classement se situant dans les premières places de leur poule respective. Pour les séniors, ce fut plus difficile suite à un manque d'effectifs mais néanmoins l'équipe I, après une remarquable fin de saison, a pu se maintenir en première division de district. Les Juniors, pour leur première année de compétition, ont bien progressé. Les "Anciens" du Critérium se sont longtemps accrochés à la première place pour s'incliner au tout dernier match.

- Le budget, difficile à boucler pour notre trésorier Fleury MERIGNEUX, a bénéficié des manifestations organisées pour cet effet.

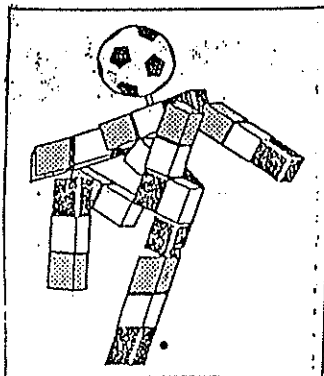
- Le loto a rassemblé de nombreux acheteurs de cartes et a vu des gagnants de nos deux communes associées de Cleppé et Poncins.

- La tournée de calendriers a reçu un bon accueil. Nous vous remercions tous.

- Le tournoi de sixte au stade de Lignon, a vu s'inscrire un nombre important d'équipes, mais aussi a vu la participation de spectateurs toujours intéressés par cette manifestation.

- Un point noir au tableau : la soirée familiale, par manque de participants, a dû être annulée.

- Au cours de notre dernière Assemblée Générale, nous avons accueilli les représentants des municipalités et en particulier, MM les Maires de Cleppé et de Poncins qui ont marqué ainsi leur soutien à la société, qui les remercie pour leur présence et pour leur intervention.



... / ...



F.C.P. FOOTBALL CLUB DE LA PLAINE

Siège social : Café Véroir - 42110 CLEPPÉ

Au chapitre des remerciements, ceux-ci s'adressent également aux donateurs de jeux, de maillots et à ceux qui récompensent les différents tournois.

Un nouveau Conseil d'Administration a été mis en place pour la prochaine saison. Ce Conseil a élu son bureau composé ainsi :

<u>Président</u> :	Louis BORY
<u>Vice-Président</u> :	Jean CHAUVÉ
	Clo ROUCHOUZE
<u>Secrétaire</u> :	Gérard PONCET
<u>Trésorier</u> :	Fleury MERIGNEUX

Le Club lance un appel à toutes les vocations sportives que ce soient en tant que joueurs, mais aussi comme dirigeants.

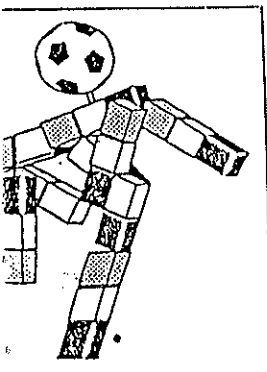
L'effectif doit être étoffé ; c'est la volonté de tous ceux qui souhaitent que le F. C. P. continue à faire pratiquer à chacun son sport favori.

En fin de réunion, des récompenses sous forme de challenge étaient remis à :

René TISSOT : Capitaine valeureux de l'équipe I

Philippe CHAUVÉ : Responsable des cadets

Patrice BEAU et Bernard CHAUVÉ : Pour leur assiduité, en tant que joueurs.



ASSOCIATION CULTURELLE PONCINOISE

Respectant le calendrier établi lors de l'Assemblée Générale l' A.C.P. a eu deux soirées familiales (Rois - Carnaval) qui, animées par les petits et Les grands ont connu un bon succès. Trois projections de diapositives présentées par de bien compétents conférenciers ont fait découvrir d'autres cieux (Chine - Syrie - Jordanie - Islande) et apporté un riche enseignement, aussi il est dommage que l'assistance n'y fût pas très nombreuse.

A l'heure où nous écrivons, la sortie pédestre se prépare et s'effectuera sur les magnifiques sentiers des communes de MOINGT et BOFFAY-MOLME.

Rappelons le rallye-promenade qui suivi d'un concours de pétanque aura lieu le 10 juin, le voyage le 7 juillet et un méchoui qui clôturera la saison le 22 septembre.

Ajoutons encore : La Bibliothèque qui est assurée le 2ème dimanche de chaque mois de 11 h à 12 h par Madame Claire TERRASSE ; les réunions philatéliques qui ont lieu le 2ème mardi de chaque mois à 17 h 30 et les rencontres "Scrabble" qui se déroulent les 2ème et 4ème mardis de chaque mois à 20 h ou 20 h 15 durant l'heure d'été.

Quant à la section "Chant" les répétitions ont lieu le mercredi de 18 h à 19 h tous les 15 jours.

AU
TEMPS
DES
ROIS



* GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PONCINOISE *

--:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Au cours de l'année 89-90, la G. V. P. a organisé un certain nombre d'activités en plus de la séance du jeudi soir consacrée aux activités physiques d'entretien, en utilisant un matériel varié : ballons, cerceaux, balles en mousse, bâtons, médecin-ball, haltères, cordes, élastiques.

Elle a participé à de nombreuses marches organisées par des communes voisines.

Dès les beaux jours, le badminton a repris, tant sur la place du 19 mars, qu'au terrain du Lignon. Une nouveauté avec le tennis que beaucoup ont apprécié. Ont été reconduites les rencontres avec SALT-EN-DONZY et ESSERTINES-EN-DONZY, tant au volley qu'au badminton ou tennis.

Pour financer ses activités, la G. V. P. a organisé son loto, début février (merci aux généreux donateurs) et a tenu la buvette au Champ de Foire lors de la Foire aux Cerises début juin.

La G. V. P. une association dynamique et qui fait bouger...

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ET REUNIONS

AOÛT 90

Samedi 18 : Concours de pétanque de la Pétanque Poncinoise

SEPTEMBRE 90

Lundi 10 : Rentrée des classes

Samedi 22 : Méchoui de l'A. C. P.

OCTOBRE 90

Mardi 2 : A.G. Conseil de Parents d'Elèves

Samedi 13 : A.G. de l'A. C. P. à la Maison Commune

Fête de l'UNION BOULISTE de FEURS à la Salle Communale

NOUVELLES LOCALES

+ Un concours de fleurissement a été organisé par la Commune. Le jury a visité toutes les maisons de PONCINS et en a retenu un certain nombre. Des photos ont été prises et une projection de diapositives aura lieu pendant l'hiver, lors de la proclamation des résultats.

La Commune s'est associée à ce fleurissement en fournissant un effort particulier autour de la Place du 19 mars 62.

+ Le sentier du VIZEZY a été reconnu par la commission désignée à cet effet. Son balisage sera fait ultérieurement.

.....
NAISSANCES HORS DE LA COMMUNE
.....

18.04.89 CHAUVE Vincent, Francis, Jean
25.04.89 PRINCE Emilie, Rachel, Martine
20.05.89 BERGER Caroline
14.06.89 LORENZON Fabien, Alain
26.07.89 CREPIAT Sarah
27.11.89 MOLLON Jennifer, Emilie, Pauline

.....
ACTES DE TRANSCRIPTION DE DECES
.....

19.01.89 CHYLEWSKI Viktor
18.07.89 DURRET Fanny

.....
ACTES DE MARIAGES
.....

02.09.89 GUYONNET Patrick et REYNAUD Martine, Marie, Françoise
30.09.89 MANS André, Marcel et BOYER Christine, Renée, Michèle

Après la mort du Père FOURNEL

Par l'intermédiaire de l'ECHO DU LIGNON, Mademoiselle Madeleine FOURNEL
tient à adresser à toute la population ses vifs remerciements pour toutes les
formes de sympathie et de reconnaissance qui lui ont été témoignées lors du décès
de son frère.

REPRODUCTION OF THIS DOCUMENT IS PROHIBITED

10-10-50 CHANGE VIOLATION, FEDERAL LAWS

11-10-50 VIOLATION FEDERAL LAWS, FEDERAL

12-10-50 VIOLATION FEDERAL LAWS

13-10-50 VIOLATION FEDERAL LAWS

14-10-50 VIOLATION FEDERAL LAWS

15-10-50 VIOLATION FEDERAL LAWS, FEDERAL

16-10-50 VIOLATION FEDERAL LAWS

17-10-50 VIOLATION FEDERAL LAWS

18-10-50 VIOLATION FEDERAL LAWS

19-10-50 VIOLATION FEDERAL LAWS

20-10-50 VIOLATION FEDERAL LAWS, FEDERAL

21-10-50 VIOLATION FEDERAL LAWS, FEDERAL

CONFIDENTIAL

The information in this document is classified as CONFIDENTIAL because it contains information the disclosure of which would be injurious to the national defense. This document is intended for the use of authorized personnel only. It is to be controlled, stored, and disposed of in accordance with the instructions of the responsible authority.